

**MINISTERE DES RESSOURCES HYDRAULIQUES ET L'ELECTRICITE (MRHE)
UNITE DE COORDINATION ET DE MANAGEMENT DES PROJETS DU MINISTERE,
« UCM »**

**Recrutement d'un consultant individuel assumant la fonction de juriste au sein d'UCM
Termes de référence**

CONTEXTE

L'Unité de Coordination et de management des projets du Ministère des Ressources Hydrauliques et de l'Electricité, UCM en sigle, a pour mission principale la coordination et la mise en cohérence des projets et programmes sectoriels, leur mise en synergie avec les projets d'autres secteurs connexes ainsi que la planification du développement des systèmes électriques sur l'ensemble du territoire national.

Dans le cadre de cette mission, des tâches spécifiques, en rapport avec l'assistance à la conception, à la mise en œuvre et au suivi des projets et programmes d'investissements et de réhabilitation du secteur de l'électricité, sont confiées à UCM, notamment :

- Le management des projets du secteur de l'électricité initiés par les structures relevant du Ministère ayant la gestion du secteur de l'électricité dans ses attributions en assumant le rôle d'agence d'exécution ou d'agence fiduciaire
- La préparation des projets sélectionnés sur approbation du Ministre, en assurant notamment le lancement, le suivi et la validation des études des projets, la promotion des projets identifiés auprès des partenaires potentiels au travers de tables rondes avec les bailleurs de fonds ainsi que les investisseurs privés
- L'identification des projets, la proposition des projets identifiés à la validation du Ministre et la sélection de ceux pouvant être développés en PPP conformément à la Loi relative au secteur de l'électricité.

La République Démocratique du Congo (RDC) a obtenu un financement de l'Association Internationale de Développement (IDA) pour l'accroissement de l'accès à l'électricité et à l'eau, ainsi que pour améliorer la gouvernance du secteur de l'électricité et celui de l'eau à travers le Projet d'Accès, de Gouvernance et des réformes des secteurs de l'Electricité et de l'Eau (AGREE).

Les objectifs du projet AGREE sont :

- (i) d'étendre l'accès aux services d'électricité et d'eau potable, notamment via sur les énergies renouvelables, dans des zones urbaines et périurbaines sélectionnées de la RDC,
- (ii) d'améliorer la performance commerciale des sociétés nationales d'électricité (SNEL) et d'eau (REGIDESO), et
- (iii) de renforcer la capacité d'institutions nationales et provinciales sélectionnées dans les secteurs de l'électricité et de l'eau.

Le projet mettra en œuvre les réformes nécessaires et les actions requises pour améliorer les performances opérationnelles de la Société Nationale d'électricité (SNEL) et de la Régie de Distribution d'Eau (REGIDESO). En outre, il renforcera les capacités des principales institutions nationales issues

de la réforme des secteurs de l'électricité et de l'eau, ainsi que celles des entités provinciales impliquées.

Le projet AGREE est constitué de quatre composantes, qui sont :

- Composante 1 : Gouvernance et performance des sociétés publiques d'électricité et d'eau
- Composante 2 : Renforcement des institutions et soutien au développement
- Composante 3 : Expansion de l'accès basé sur le secteur privé
- Composante 4 : Expansion de l'accès basé sur le secteur public

L'Unité de Coordination et de Management des projets du ministère des Ressources Hydrauliques et Electricité, UCM, a été instituée comme agence d'exécution du volet Electricité du projet et en assure la coordination générale.

UCM gère également les projets suivants :

1. Le Projet d'Appui à la Gouvernance et à l'Amélioration du Secteur Électrique, « PAGASE », financé par la Banque Africaine de Développement
2. Le Programme PROHYDRO, Financement des installations de production d'énergie renouvelable dans le cadre du Programme du Secteur Eau (PROSECO), financé par la coopération allemande (KfW)
3. Le projet d'Implantation de mini réseaux verts dans les villes de Bumba, Gemena et Isiro, « ESSOR », financé par le Department For International Development (DFID)
4. Le volet Energie de la composante « Infrastructures et services résilients » du Projet de Développement Multisectoriel et de Résilience Urbaine de Kinshasa « PDMRUK / KIN ELENDA » financé par l'Association Internationale de Développement (IDA) du groupe de la Banque mondiale
5. Le projet Ruzizi 3 financé par la Banque mondiale, en ce qui concerne la partie ligne de transport entre la centrale et le poste de Kamanyola.

En outre, UCM a assuré la préparation et la finalisation des dossiers nécessaires à la mise en œuvre du nouveau programme dénommé « Compact Énergétique de la RDC et pour lequel elle fait partie du Secrétariat Exécutif Technique du Compact Delivery and Monitoring Unit, CDMU en sigle.

Le programme Compact Énergétique (P-CEN) s'insère dans la vision stratégique du Gouvernement visant à assurer, à moindre coût, la couverture de la majeure partie des besoins en électricité des ménages et des industries (PME, PMI et grandes industries), en privilégiant les sources d'énergie renouvelable à l'horizon 2030. Endossé par le Chef de l'Etat le 15 janvier 2025 et versé au Pacte M300 lors du Sommet Chefs d'Etat tenu à Dar es Salam les 27 et 28 février 2025, ce programme entend accroître le niveau national d'accès à l'électricité et aux solutions de cuisson propre, en portant d'ici 2030 le taux d'accès à l'électricité de 21,5% actuel à 62%, et le taux d'accès aux solutions de cuisson propre de 1% actuel à 30%, à travers des réformes, des mesures concrètes et des projets d'infrastructures et technologies prioritaires.

Le P-CEN est bâti sur les 5 piliers suivants :

Pilier I : Développer des infrastructures de production et de réseaux à des coûts compétitifs

Les activités retenues sont :

D'ici fin 2027 :

- La réhabilitation ou rénovation de 10 centrales hydroélectriques existantes d'une capacité installée de 342 MW
- L'implémentation de nouvelles infrastructures de production et de réseaux associés :
 - 10 centrales hydroélectriques d'une capacité totale d'environ 1 654 MW et lignes de transport et de distribution associées
 - 12 centrales solaires de capacité totale d'environ 2 296 MWc et lignes associées
 - 1 centrale à gaz de 6 MW et ligne associée

D'ici fin 2030 :

- La construction d'environ 11 000 km de lignes HT et MT
- La réalisation de ces projets prioritaires d'infrastructures électriques sur la base des études et des DAO produits.

Pilier II : Renforcer l'intégration régionale et construire des nouvelles infrastructures électriques

Les activités retenues et à réaliser en phase II du Compact (2035 – 2050) sont :

- La construction de 4 centrales hydroélectriques d'une puissance totale d'environ 4 115 MW
- La construction de 4 corridors multisectoriels (lignes électriques, routes et rails) et longs d'environ 6 090 km avec comme épine dorsale le corridor Bunia – Inga, long de près de 2 500 km.
- La réalisation desdits projets prioritaires d'infrastructures électriques sur la base des études et des dossiers d'appel d'offres (DAO) produits

Pilier III : Adopter des solutions d'énergies renouvelables décentralisées (ERD) et de cuisson propre pour un accès abordable au dernier kilomètre

Les activités retenues sont :

D'ici 2030 :

- La construction de 16 mini-réseaux hydroélectriques d'une puissance totale d'environ 1 411 MW
- La construction de 83 mini-réseaux solaires totalisant près de 1 520 MWc
- La construction d'environ 10 000 km de lignes MT/BT pour accélérer l'électrification du pays
- La réalisation des projets prioritaires d'infrastructures électriques sur la base des études et des DAO produits

D'ici fin 2026 :

- La promotion de la cuisson électrique et le développement de la filière de foyers améliorés et de la filière GPL (gaz de pétrole liquéfié) en assurant l'accès aux combustibles modernes de cuisson ainsi que des appareils de cuisson efficaces et certifiés. La résultante en sera une réduction significative de la part du bois-énergie dans le mix énergétique utilisé pour la cuisson au sein des ménages congolais.

Pilier IV : Inciter les investissements du secteur privé et débloquer des ressources supplémentaires

L'activité essentielle à réaliser d'ici fin 2026 est :

- La création d'un climat d'affaire favorable à la participation du secteur privé, dans un modèle Partenariat Public-Privé, dans le déploiement des solutions d'électrification.

Pilier V : Viabiliser financièrement l'opérateur public (SNEL) pour fournir des services électriques abordables et fiables

Les activités retenues sont :

- D'ici fin 2025 : La poursuite de la réforme de l'opérateur public SNEL pour le rendre fiable et viable
- D'ici fin 2026 : La mise en place d'un deuxième opérateur public dont l'une des missions sera de gérer les nouvelles infrastructures électriques qui seront construites dans le cadre du Compact Energétique

L'organigramme d'UCM prévoit le poste de Juriste dont les prestations sont à rémunérer par le projet AGREE.

C'est dans ce cadre que le gouvernement se propose d'utiliser une partie du financement obtenu de l'IDA pour couvrir les coûts de mise en œuvre du projet AGREE afin d'effectuer des paiements autorisés au titre d'un consultant individuel à temps plein chargé d'assumer la fonction de Juriste au sein d'UCM.

MISSION DU CONSULTANT

Sous l'autorité du Responsable des Questions Juridiques et Transactionnelles, le Consultant est chargé des questions juridiques liées au développement des activités et projets sous gestion d'UCM, avec un accent particulier aux activités du projet AGREE ainsi que des actions de réforme et projets d'infrastructures envisagés dans le cadre du programme Compact Energétique National.

Le Consultant fournira des conseils à la fois dans le contexte de la conception des projets, des contentieux surgissant dans la mise en œuvre et dans la gestion des ressources humaines, matérielles et financières allouées à UCM.

TACHES ET RESPONSABILITES

Sous la direction du Responsable des Questions Juridiques et Transactionnelles, le Consultant sera en charge des tâches suivantes :

- fournir des avis juridiques à la Coordination d'UCM dans le cadre du développement des activités sous gestion de l'Entité ;
- contribuer, dans le cadre d'AGREE et du portefeuille de projets financés par la banque mondiale, à l'élaboration des documents juridiques applicables dans le cadre de la passation des marchés, de passation des contrats en mode concessif, de la matrice des risques juridiques des projets et de gestion des ressources ;
- réaliser des consultations juridiques et veille juridique liées aux projets de l'Entité, principalement en droit public des affaires (procédures de mise en concurrence, contrats administratifs, sous-traitance, etc.) ;
- émettre des avis juridiques en cas de nécessité ;
- traiter éventuellement des problématiques de contentieux dans la mise en œuvre des projets et la gestion des ressources allouées à UCM ;
- émettre des avis juridiques sur les montages juridiques et financiers innovants pour la formulation des projets retenus pour le programme Compact Energétique National ;

- appuyer les équipes opérationnelles sur le plan juridique à toutes les phases de formulation et de mise en œuvre des projets, en particulier lors de l'élaboration des documents d'appel d'offres et des documents contractuels, des documents stratégiques, organiques et opérationnels ;
- participer à l'évaluation économique-juridique des contrats concessifs ;
- interagir avec l'équipe des experts d'UCM et des partenaires techniques financiers du Gouvernement ;
- produire des outils types de requête en fonction des sources de financement ;
- contribuer à la négociation des contrats ;

LIVRABLES DE LA MISSION DU CONSULTANT

Les livrables attendus par le Bailleurs de fonds, à des échéances fixes, sont les suivants :

- Plan de Travail et Budget Annuel (PTBA) à transmettre au plus tard le 30 octobre de chaque année
- Rapport de suivi financier (RSF), à transmettre au plus tard le 45^{ème} jour suivant la fin de chaque trimestre
- Rapport semestriel de suivi de la performance des projets, à transmettre au plus tard le 15^{ème} jour suivant la fin de chaque semestre
- Rapport d'audit externe sur la certification des états financiers annuels à transmettre au plus tard le 30 juin

Pour permettre à UCM d'élaborer en temps utile et transmettre les documents précités aux échéances indiquées ci-dessus et d'assurer le suivi et l'évaluation des activités sous sa responsabilité, le Consultant contribuera à leur rédaction, dans le domaine de sa responsabilité, et présentera les livrables suivants aux périodes indiquées ci-après :

N°	Livrable	Délais
1	Planification des activités	
1.1	Planning annuel des activités de l'année N+1	30 septembre de l'année N
1.2	Tableaux de bord de suivi des activités des projets sous gestion d'UCM	5 jours avant le début du mois considéré
2	Rapports	
2.1	Rapport mensuel des activités, incluant notamment un registre mensuel de suivi des contrats et garanties	5 jours après la fin du mois considéré
2.2	Rapports trimestriels, incluant notamment un état des précontentieux et contentieux	8 jours après la fin du trimestriel considéré
2.5	Rapport annuel incluant une note de veille juridique bimestrielle sur les réformes du secteur de l'énergie	15 décembre de chaque année
2.6	Rapport de fin de contrat	5 jours avant la date d'expiration de son contrat

EVALUATION DES PERFORMANCES

Le Consultant fournira ses services conformément aux normes professionnelles et déontologiques de compétence et d'intégrité les plus exigeantes dans le respect des différents accords de financement. Il sera évalué périodiquement sur une base annuelle au regard des résultats obtenus.

Les indicateurs de résultats (KPI) qui seront le socle de l'évaluation de sa performance sont :

- Performance des Opérations : Contribution mesurable à l'amélioration du taux de décaissement et à la performance globale du projet AGREE et de la mise en œuvre du Compact Énergétique.
- Qualité et Efficacité des Livrables : Taux de documents rejetés ou nécessitant des révisions substantielles (taux de retards des livrables critiques). Qualité d'exécution des tâches et des activités critiques.
- Taux de retard : proportion d'activités délivrées dans le temps imparti sur les activités considérées
- Leadership et Coordination : Capacité à animer les équipes, à coordonner efficacement les activités entre les différentes entités impliquées dans le projet AGREE et dans le Compact Énergétique.

Le score calculé en pourcentage, correspondant aux mentions reprises dans le tableau ci-dessous :

• Excellent	≥ 90 %
• Très satisfaisant	89 à 75 %
• Satisfaisant	74 à 60 %
• Faible	59 à 50 %
• Mauvais	49 à 30 %
• Médiocre	≤ 29 %

Un score allant de faible à médiocre entraîne un non-renouvellement du contrat.

DUREE DU CONTRAT ET PERSPECTIVES

La durée de la mission du Consultant est de 12 mois renouvelable sur évaluation de performances.

Le temps des prestations hebdomadaires est fixé à 40 heures minimum, à raison d'au moins huit heures par jour, sur son lieu de travail ou en dehors de celui-ci.

QUALIFICATIONS

Le Consultant aura le profil suivant :

- avoir un niveau (BAC+5) en droit des affaires ou en droit économique ou une spécialisation similaire ;
- avoir des compétences en montages complexes et en documentation juridique (y compris en anglais) ;
- avoir au moins cinq (5) années d'expérience de pratique du droit dans le secteur public ou privé ;
- avoir une expérience avérée dans les domaines du développement de programme étroitement liés à la planification et à la gestion de ressources ;
- disposer des connaissances approfondies des bonnes pratiques et directives internationales en matière du droit concessif, notamment celles préconisées par les organisations internationales et les partenaires techniques et financiers ;

- avoir une expérience de travail pour ou avec le gouvernement de la RDC, les organismes donateurs, ou toute autre institution bilatérale / multilatérale dans la gestion des questions juridiques relatives à la mise en œuvre d'un programme ou d'un projet constitue un atout ;
- avoir une bonne connaissance des partenaires techniques et financiers au développement et des bailleurs de fonds pour le secteur de l'énergie, en particulier la Banque mondiale et la BAD ;
- avoir connaissance du cadre institutionnel et réglementaire des PPP, au niveau national et international ;
- avoir des capacités avérées à bâtir une analyse juridique assortie de propositions opérationnelles en montage de projet ;
- être professionnel, avoir un bon jugement, et avoir la flexibilité de travailler en dehors des heures normales de travail pour répondre aux besoins du poste ;
- avoir une capacité à travailler avec des équipes et des institutions multidisciplinaires;
- disposer d'excellentes qualités relationnelles et une capacité à convaincre ;
- avoir la maîtrise des modes alternatifs de règlement des différends (Arbitrage, Médiation)
- Être âgé tout au plus de 50 ans.
-

LOGISTIQUE

L'UCM mettra à disposition du Consultant un bureau et un ordinateur ainsi qu'un véhicule pour de courses de service et, dans la mesure du possible, tout autre avantage lié au poste.

CONTENU DU DOSSIER DE CANDIDATURE

- Lettre de motivation
- Curriculum Vitae à jour et signé